

**Communication de Jean-Pierre Saez , Congrès de l'ABF, Toulouse, 11 juin 2004**

Aucun autre équipement que la bibliothèque n'irrigue à ce point le territoire. Il est même probable qu'aucun autre secteur de la culture ne développe autant de démarches ou de stratégies territorialisées. Cependant, le monde des bibliothèques est-il porté dans son ensemble par une philosophie d'action territoriale ? Est-il inspiré par une ligne directrice en la matière ? La profession semble aborder certains aspects de la territorialisation de l'action, d'adaptation du projet à son milieu, de manière variable : avec défiance, avec mesure ou avec détermination. Comment comprendre ces différents points de vue ? Quelles visions du territoire envisagent-ils ?

Bien des bibliothèques, au niveau municipal, intercommunal ou départemental, sont porteuses d'un savoir-faire territorial, d'une expérience relationnelle avec leur environnement riche de sens et apte à donner un nouveau souffle au service public de la lecture, à l'heure même où celui-ci est confronté à des mutations sociales, économiques, culturelles, techniques qui bouleversent les métiers qu'il représente, à l'heure où les règles du jeu et les cadres de la gouvernance, du quartier à l'Europe, sont en pleine recomposition, à l'heure où les valeurs de la culture sont en cours de redéfinition. On peut alors faire l'hypothèse qu'interroger, aujourd'hui, l'interaction entre bibliothèques et territoires, c'est poser en filigrane la question du renouvellement du sens et des finalités de la lecture publique au regard de toutes ces mutations. Cela conduit à révéler qu'un processus de renversement des représentations et un changement des pratiques est à l'œuvre dans l'approche du territoire par les bibliothèques, tout comme par l'ensemble du secteur culturel. Cette transformation est douloureuse, compliquée. Elle peut s'avérer exaltante si les bibliothèques se mettaient à conjuguer démocratisation et démocratie de la culture, cultures savantes et cultures populaires, universalité et territorialité.

## **Comment la notion de territoire a-t-elle été mise à l'honneur dans les politiques publiques contemporaines ?**

C'est d'abord l'Etat, à travers notamment la création de la DATAR au début des années 60, qui érige le territoire en catégorie centrale de son action. La philosophie d'action publique qui prévaut alors institue l'Etat comme le penseur, l'organisateur et le prescripteur du territoire. En quarante ans, l'équilibre des relations entre l'Etat et les territoires ou les institutions qui les représentent, a notoirement évolué. Dans le champ culturel, les chartes mises en place par le ministre Michel Guy au milieu des années 70, les conventions de développement culturel proposées par le ministre Lang à partir de 1982, la première étape de décentralisation mise en place en 1982-1983, y ont grandement contribué. Toutefois, dans le domaine culturel, peu de compétences obligatoires font formellement l'objet d'un transfert de responsabilité institutionnelle. La lecture publique, à travers les Bibliothèques départementales de prêt, tient lieu jusqu'en 2004, avec les archives départementales, d'expérimentation unique, aboutie et réussie à cet égard.

### **Décentralisation et territorialisation des politiques culturelles**

Néanmoins, la décentralisation ne se résume pas, loin de là, à l'attribution de responsabilités accordées par l'Etat aux collectivités territoriales. Dès les années 70, et plus encore dans les années 80, les décideurs et les acteurs locaux vont jouer un rôle décisif dans le développement des politiques culturelles locales. Les bibliothèques municipales vont grandement bénéficier de l'implication des élus. Contre une légende que « la mémoire collective des bibliothèques a transmise » à contre-courant de la vérité comme le dit avec vigueur Anne-Marie Bertrand, il faut rétablir que dans le développement des bibliothèques municipales, « la décision (a été) du côté des villes »,<sup>1</sup> même si, bien entendu, l'Etat a joué un rôle incitateur essentiel.

Cette règle peut se vérifier dans de nombreux autres domaines. On peut noter qu'aujourd'hui, la loi sur les libertés et responsabilités locales envisage très peu de transferts de compétences obligatoires aux collectivités territoriales sauf l'inventaire

aux Régions, mais l'Etat assurera encore des fonctions de contrôle scientifique dans ce domaine. Quant aux enseignements artistiques spécialisés en musique, danse et théâtre, la loi propose plutôt une clarification des rôles entre les communes, leurs groupements, les départements, les régions, qu'un transfert.

Au passage, on peut relever que lors des expérimentations de décentralisation culturelle organisées dans deux régions tests en 2002 et 2003, Lorraine et Midi-Pyrénées, qui visaient principalement à réfléchir à la coopération dont l'ensemble des secteurs culturels font l'objet, la question de la lecture publique et du livre n'a été qu'effleurée. Ainsi, en Midi-Pyrénées, la seule proposition concrète qui a émané des groupes de travail composés d'acteurs culturels régionaux appelait à la mise en place d'une agence de coopération dans le domaine du patrimoine écrit. Elle associerait archives, bibliothèques, musées, avec le soutien de l'État, de la Région, des Départements et des Communes, à l'instar de ce qui existe dans d'autres régions. Quel sens faut-il accorder à la faible participation des acteurs de la lecture publique dans cette démarche de travail collective ?

Aujourd'hui, le débat sur l'organisation des politiques culturelles porte moins sur la décentralisation de nouvelles compétences que sur une répartition plus claire des rôles entre les différents échelons territoriaux d'intervention : communes, intercommunalités et pays, départements, régions, services déconcentrés de l'Etat. C'est ce qui justifie la réflexion menée sur les notions de chef de file territorial et de subsidiarité, notamment lors de la mise en place des protocoles de décentralisation culturelle sur le patrimoine et les enseignements artistiques en 2001 entre l'État, des Régions et des Départements volontaires. La notion de chef de file, nouvelle dans le débat public, impliquerait la possibilité pour une collectivité de piloter un chantier ou d'être le moteur d'un secteur. Cependant, pour être compatible avec le principe de libre administration des collectivités territoriales - qui permet à celles-ci d'intervenir selon leur choix dans le domaine culturel par exemple, dès lors qu'elles n'empiètent pas sur le champ d'obligations de telle ou telle - la désignation d'un chef de file nécessiterait l'accord des partenaires.

---

<sup>1</sup> Anne-Marie Bertrand, « La modernisation des bibliothèques municipales : incitation nationale, décisions locales », in Affaires culturelles et territoires, dir. Philippe Poirrier, Jean-Pierre Rioux, Paris, Comité d'Histoire du ministère de la Culture, La documentation française, 2000, p 129.

Ce processus de territorialisation des politiques culturelles – qui s’appuie aussi sur leur déconcentration, mais surtout sur la liberté d’intervention dont disposent les collectivités territoriales, va de pair avec un positionnement de l’Etat qui, aujourd’hui, manque de visibilité vis-à-vis du développement culturel territorial. Il se nourrit également de la crise du modèle de démocratisation de la culture, qui, parce qu’il promouvait une conception unitaire, légitime et descendante de la culture, ou bien faisait confiance à l’idée que la mise à disposition de l’offre susciterait le développement des pratiques, a révélé ses limites à intégrer les populations défavorisées dans son bain ou à prendre en compte d’autres besoins, d’autres attentes en matière culturelle.

Pendant toute la première époque des politiques culturelles, aucune grande ambition de lecture publique dans les villes n’a vu le jour sans s’appuyer sur une dynamique locale, des professionnels, des élus, des associations, des universitaires. Mais cette dynamique était confortée, relayée, par l’Etat. Désormais, l’Etat n’a plus la même capacité ou volonté ou possibilité d’entraînement quant à l’aménagement culturel du territoire. Corrélativement, les collectivités territoriales assument de plus en plus des responsabilités d’aménageurs et inventent elles-mêmes leurs projets, comme on le verra en évoquant par exemple la place de la lecture publique dans l’intercommunalité.

Enfin, on ne peut pas parler de territorialisation des politiques publiques sans évoquer la problématique de la recomposition/redéfinition des territoires et des collectivités qui les incarnent. Ce qui est ici pointé, c’est le développement de l’intercommunalité, celui des pays dans une moindre mesure encore, ainsi que l’appel à une montée en charge des régions. Comment ces territoires nouveaux, ou appelés à jouer un rôle plus important, prennent-ils leur place ? Comment se calent-ils par rapport aux communes et aux départements ? Les communes sont - le fait est maintenant connu - les premiers soutiens publics de la culture. Les Départements ont pris une place importante dans ce domaine et d’autres.

Le maintien de tous ces échelons est-il pertinent ? En l’absence d’une répartition des rôles plus claire et contractualisée, ne freine-t-il pas le développement territorial ou ne le brouille-t-il pas, compte tenu de phénomènes de concurrence entre eux. Dans le

domaine de la lecture publique, les articulations entre collectivités sont-elles plutôt réussies ? À quelles conditions ?

En tout cas, par la préoccupation de plus en plus affirmée des régions à l'égard de l'édition et de la librairie, par la place que la lecture publique est appelée à jouer dans l'intercommunalité, c'est toute la chaîne du livre et de l'écrit, secteur public et privé compris, qui est concernée par ces transformations institutionnelles qui ont pour finalité d'améliorer la cohérence des territoires et les interventions dont ils font l'objet, de les adapter aux logiques de vie des habitants, à la scène européenne.

### **Quel territoire pour quel projet ?**

Pour mieux comprendre pourquoi la notion de territoire imprègne autant le discours des politiques publiques, il faut aussi avoir à l'esprit la crise actuelle du politique, la crise et la complexité de la décision publique, qui donne le sentiment d'une trop grande distance vis-à-vis du citoyen, l'insuffisance de la démocratie représentative. Il y a aujourd'hui tout un lexique de la territorialisation des politiques publiques : territoire / proximité (démocratie de) / services ou gestion de proximité / réseaux locaux, internationaux... / développement local et même durable / identité, transversalité, partenariat, gouvernance, solidarité entre les territoires....La prolifération de ce vocabulaire indique une évolution des valeurs dans le management des affaires territoriales, même si l'écart entre les mots et les choses témoigne d'illusions, de contradictions et de résistances de tous ordres. Les lois circulaires et les règlements des années 90/2000 y font abondamment référence. Clarifions un peu la notion de territoire en soulignant sa géométrie variable : il n'y a pas un modèle de territoire, il y en a de toutes sortes. C'est une notion gigogne et une notion puzzle à la fois. Le territoire c'est le quartier, le secteur, la commune, l'agglomération, le pays, (le canton, le département), la région, qui peuvent faire l'objet de conjugaisons multiples. Quel est le projet adapté à un territoire donné ? Quel est le territoire pertinent (sa zone d'irrigation) pour un projet ? Comment associer décision, besoins et population dans un projet territorial ? Tel pourrait être le questionnement de base de cette problématique. En ajoutant que ce n'est pas parce qu'on intervient sur un territoire que l'on s'inscrit dans une logique de territorialisation, c'est-à-dire que l'on tisse des liens permettant de faire émerger des projets concertés.

Mais, alors que la territorialisation des politiques publiques cherche à mieux accorder le management public aux citoyens et aux habitants, certaines voix demandent si le territoire conserve un sens aussi évident à l'heure de la globalisation. Ne contribue-t-il pas à cloisonner, enfermer, au lieu d'ouvrir ? Ce questionnement traverse aussi singulièrement le monde des bibliothèques.

### **Les risques de la territorialisation**

Il est évidemment pertinent de se demander comment échapper aux ambiguïtés ou effets secondaires de la territorialisation que sont le clientélisme, les pressions locales, le risque d'enfermement, le populisme. Mais la défiance que certains expriment en mettant en avant cet argumentaire ne relève-t-elle pas d'une posture pour ne pas se frotter à des exigences nouvelles, pour conserver des modes de travail plus traditionnels ? L'enjeu n'est-il pas plutôt d'aborder globalement le phénomène de la territorialisation de l'action. La bonne question à se poser tombe alors sous le sens : qu'est-ce qui conditionne la réussite d'une logique de développement territorial ? On peut énumérer ici un certain nombre de conditions, sous réserve d'inventaire : la clarté du jeu partenarial mis en œuvre, la qualité du projet mesurée notamment à l'aune de son adéquation à son environnement, l'intensité ou la qualité des interactions qu'il appelle, l'authenticité du processus de concertation, voire le jeu démocratique ou citoyen qu'il mobilise.

La notion de territoire devient pertinente à condition de constituer une référence commune pour l'ensemble des acteurs concernés, y compris l'Etat, et que leurs relations soient régies par un régime d'équité ou de reconnaissance. La phase historique que nous traversons est celle d'une transition bien analysée par Xavier Greffe : comment passer d'une culture d'imposition, de prescription, à une culture d'adaptation, de projet, d'autonomie et d'évaluation <sup>2</sup>? Est-ce que décideurs et acteurs locaux sont vraiment prêts à jouer le jeu ? Il y aurait sans doute à cet égard des faux-semblants à décrypter parmi chaque type d'acteurs...

---

<sup>2</sup> Xavier Greffe, Le développement local, Editions de l'Aube, collections « Bibliothèque des territoires, Paris, 2002, 198 p.

## **Bibliothèque et proximité : une déclinaison de la relation bibliothèque / territoires**

On ne saurait s'étonner, à une époque – la nôtre – où les exclusions et les fractures sociales, urbaines, économiques, culturelles, tendent à se cristalliser, où l'effritement du lien social est devenu palpable dans le quotidien même de tout un chacun, du bibliothécaire singulièrement confronté à des problèmes d'incivilités croissants, que l'on cherche à rétablir des médiations avec les citoyens. Dans ce contexte, instaurer de la proximité entre la décision publique, les projets qu'elle incarne et la population, devient un impératif de l'action.

La loi relative à la démocratie de proximité, de février 2002, témoigne de cette inquiétude et propose des cadres de participation des habitants à la vie locale, à travers des conseils de quartier, ou des commissions consultatives des services publics locaux. Les institutions culturelles pourraient sans doute utilement consulter ou investir ces lieux de débat à condition que la loi soit effectivement appliquée et que l'initiative des acteurs ne soit pas considérée comme une entorse à leur devoir de réserve.

Par rapport aux bibliothèques, la demande de proximité interroge la conception de la culture qu'elles ont traditionnellement portée, car il leur est demandé non plus de constituer une offre de savoir légitime avec médiations éventuelles, mais de personnaliser cette offre en fonction de la demande, voire du point de vue, comme le dit Patrick Bazin, des usagers<sup>3</sup>. L'accompagnement des lecteurs devient alors beaucoup plus ciblé, nécessite une disponibilité d'esprit plus grande, des compétences plus éclectiques, intégrant la maîtrise de l'univers de connaissance qu'offrent les technologies de l'information et de la communication.

Les expériences de prise en charge de la proximité par les bibliothèques foisonnent, de l'expérience « Guichet du savoir » de Lyon, au portage de livre à domicile à Tulle, à la présentation de livres auprès des publics des salles d'attente de centres sociaux, aux stages de formation aux multimédias qu'elles organisent ou laissent organiser dans leurs locaux par des associations partenaires...

---

<sup>3</sup> Patrick Bazin, « plus proches des lointains », in BBF n°2, 2004, « Bibliothèques et proximité », p.p. 8-14.

L'enjeu de l'interculturel, qui implique une considération des cultures minoritaires représentées sur un territoire, fait l'objet d'une prise en charge plus volontaire de la part de bon nombre de bibliothèques, mais il se heurte aussi à une vision unitaire de la culture avec laquelle encore bien des bibliothécaires ont du mal à transiger. De leur côté, les élus se partagent entre plusieurs positions. Beaucoup d'entre eux se montrent hésitants sur la manière d'intégrer les populations d'origines variées dans la cité. On perçoit à travers cet exemple qu'un projet culturel est aussi le reflet d'une représentation du vivre-ensemble. Relevons ici que l'objectif interculturel est fortement mis en valeur dans le projet de grande médiathèque de la ville de Turin, avec l'hypothèse qu'une forte attention aux populations issues de l'immigration, tenant compte de leurs spécificités, permettra d'autant mieux de préparer leur intégration sociale et linguistique. Comment l'accompagnement de la diversité peut-il renforcer l'unité de la cité ? Ignorer cette diversité ne présente-t-il pas le risque de voir des cultures ou des identités se cristalliser d'autant plus à l'écart d'une culture commune à laquelle il conviendrait de les relier ? Le projet de bibliothèque est pleinement concerné par ce volet du débat sur la proximité.

Les bibliothèques coopèrent de plus en plus fréquemment avec divers partenaires éducatifs et sociaux, travaillent avec des clubs de lecture, accueillent des ateliers d'écriture, qui peuvent mobiliser des acteurs du quartier mais ne sont pas animés par les bibliothécaires eux-mêmes, des ateliers de littérature orale, etc.... s'impliquent dans la prévention de la délinquance, la lutte contre les incivilités. Bref, elles s'engagent dans une démarche citoyenne globale, en prise avec les réalités locales. La politique de la ville est un cadre pertinent d'ancrage des bibliothèques dans une démarche partenariale et de proximité. Les observations qui ont pu être menées dans le cadre de l'étude sur les volets culturels des contrats de ville pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles en 2003-2004 pour la Délégation interministérielle à la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication montrent que si les bibliothèques sont présentes, de manière parfois très active, dans ce type de démarche, elles en sont rarement pilotes. Seule une enquête plus systématique permettrait d'extrapoler ces constats même s'il est probable qu'ils indiquent une tendance de fond. Néanmoins, les bibliothèques sont aussi porteuses d'initiatives originales par le souci qu'elles manifestent d'aller à la rencontre des habitants afin d'inciter à la lecture ceux d'entre eux qui ne les fréquentent pas. On peut ici citer le projet « Lecture et territoire », développé sur Saint Martin d'Hères ou

« Lecture hors les murs », initié par une bibliothécaire de Savigny-le-Temple et une professionnelle du livre de la bibliothèque de Nancy.

Toutefois, le discours de la proximité suscite souvent des réactions de protection de la part de bibliothécaires. Ils ont tendance à se protéger des demandes extérieures de partenariat, voire de pressions, pour préserver leur autonomie professionnelle ou encore pour éviter ce qu'ils vivent parfois comme une demande clientéliste par rapport au choix des acquisitions.

A Grenoble, on s'est aperçu avec le temps que le travail de proximité développé à partir des bibliothèques de quartier avait pu produire parfois un effet d'enfermement sur le quartier, ne favorisant pas la circulation du public de la bibliothèque sur la ville. Pour éviter ce piège, une autre philosophie de la proximité est désormais privilégiée, en vue de faciliter la mobilité des usagers d'un quartier à l'autre, ainsi que des coopérations inter-quartiers. Mais le découpage administratif des quartiers, quand il ne reflète pas les logiques de vie des habitants, place parfois la bibliothèque en porte-à-faux par rapport à son cadre de référence .

La lutte contre l'illettrisme constitue un autre terrain d'implication des bibliothèques dans un travail de proximité. L'étude demandée par Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France à l'Observatoire sur la place de la culture dans la lutte contre l'illettrisme apportera prochainement un éclairage nouveau à ce sujet. Les bibliothèques sont évidemment très présentes dans ce débat. Cependant, on ne sera pas surpris de relever que les bibliothécaires, quand bien même ils sont animés par un engagement social déterminé par rapport à la lutte contre l'illettrisme, tiennent à affirmer leur spécificité professionnelle : ils ne se définissent pas comme éducateurs ou formateurs. L'étude montre aussi que les bibliothèques servent souvent d'espace-relais à des intervenants extérieurs spécialisés dans la lutte contre l'illettrisme. Elle met aussi en valeur la multiplicité des acteurs culturels qui participent à cette cause et le rôle singulier des musées tout particulièrement. Les monographies menées sur Roubaix, Mulhouse, Bourg en Bresse et le département de l'Ain sont toujours en cours. Leurs résultats devraient être présentés publiquement début 2005<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> L'équipe scientifique est constituée par Marie-Christine Bordeaux, Université d'Avignon, Martine Burgos, EHESS, Paris, Christian Guinchard, Université de Nancy.

## **L'Etat, la lecture publique et la proximité**

Deux programmes symbolisent l'engagement de l'Etat dans une problématique d'aménagement du territoire et de « proximité », celui des Bibliothèques municipales à vocation régionale, fondée sur un principe de rayonnement et de tête de réseau territorial qu'il serait intéressant d'évaluer dans la durée - et celui des Ruches, présenté plus récemment, en mars 2003, et défini comme un programme national de médiathèques de proximité en milieu rural et dans les quartiers urbains périphériques. Ce programme insiste sur les fonctions de médiation, d'échange, d'animation, de formation, d'accompagnement personnalisé des usagers, notamment au multimédia, c'est-à-dire qu'il développe une vision de la médiathèque qui prend nettement ses distances avec la bibliothèque conservatoire ou simple espace de lecture. Avec les Ruches, l'Etat définit un programme qui semble épouser les schèmes de la proximité, preuve que la dynamique de la territorialisation de l'action conduit l'ensemble des institutions à faire évoluer leurs critères et leurs modes d'action.

## **Bibliothèques et intercommunalité**

La loi sur la simplification et le regroupement des communes de 1999 a modifié profondément le paysage institutionnel par les possibilités de mutualisation et de développement concerté du territoire qu'elle ouvre. Mais, à la différence des collectivités territoriales qui disposent d'un principe de libre administration, les intercommunalités sont régies par un système de compétences obligatoires et optionnelles. La culture est une compétence optionnelle pour les communautés de communes ou les communautés d'agglomération. Elle est obligatoire pour les communautés urbaines mais peu contraignante puisqu'elle peut ne concerner que la gestion d'équipements.

Début 2003, 75% des communautés d'agglomération disposaient de cette compétence formelle mais celle-ci intégrant aussi les équipements sportifs, la place de la culture est encore difficilement évaluable dans ce type d'EPCI. En outre, cette compétence peut s'exercer à géométrie variable, ne concerner que la gestion d'un équipement par

exemple selon la manière dont l'intercommunalité définit son intérêt communautaire.

En tout cas, selon l'enquête ADCF / ministère de la Culture et de la Communication de 2003, les deux secteurs auxquels les intercommunalités accordent une nette priorité sont la médiathèque d'une part, l'établissement d'enseignement spécialisé en musique, danse et théâtre de l'autre. Cette tendance qui s'affirme n'était pas aussi visible au moment de la première étude sur la culture dans l'intercommunalité.

Mis à part Annecy, Amiens, Montpellier qui ont fait un choix de transfert global, parmi les projets de bibliothèque médiathèque les plus significatifs, prenant part dans un cadre de communautés d'agglomération, on peut évoquer la BMVR de Troyes, la médiathèque des Champs libres de Rennes ou le projet de médiathèque de Clermont-Ferrand. Le Maire-adjoint de Troyes s'exprimant dans un colloque récent, affirmait le rôle structurant du projet de la médiathèque pour le territoire troyen, disant que c'est le projet de médiathèque qui « a porté l'agglomération ». Auparavant, l'agglomération était vécue comme un guichet. Sans pouvoir dire certifier qu'il s'agit d'une tendance lourde, on peut relever que l'absence de compétence culturelle agit comme un frein à la réalisation de grands projets de médiathèque au sein d'une agglomération.

Au-delà de ces cas singuliers qui annoncent incontestablement un mouvement plus vaste, l'intercommunalisation de la lecture publique pose des questions d'articulation entre les politiques départementales de lecture publique, les politiques intercommunales ou de pays. Pour mieux comprendre les incidences de l'intercommunalité sur la lecture publique, l'Association de directeurs de bibliothèques départementales de prêt et l'Association des directeurs de bibliothèques des grandes villes ont demandé à l'Observatoire des politiques culturelles de mettre en œuvre une enquête nationale sur le sujet.<sup>5</sup> L'étude confirme que la médiathèque est considérée comme l'élément de base d'une politique intercommunale. Elle cherche à répondre aux questions suivantes : comment

---

<sup>5</sup> L'étude est réalisée par quatre chercheurs et placée sous la direction scientifique d'Emmanuel Négrier (CNRS-CEPEL, Montpellier) et d'Alain Faure (CNRS-PACTE, Grenoble), avec la collaboration de Philippe Teillet (Université d'Angers) et de Stéphane Cadiou (Université de Bordeaux). Elle comporte quatre monographies, deux départementales, la Mayenne et l'Hérault, deux communautés d'agglomération, Clermont-Ferrand et Montpellier. Un volet quantitatif national complète ces enquêtes de terrain. L'étude sera disponible à partir de l'automne 2004.

bibliothèques d'agglomération et réseau de bibliothèques départementales s'articulent-elles ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre par les différents acteurs concernés, élus, professionnels, responsables administratifs ? La création de ce type de grands établissements centraux se conjuguent-elles de façon cohérente avec les équipements de proximité ? Comment une bibliothèque intercommunale peut-elle faire évoluer un réseau ? Comment une bibliothèque intercommunale s'inscrit-elle dans un projet réduction des inégalités d'accès à la lecture publique sur le territoire intercommunal ? L'étude apportera des réponses à ces différentes questions ; Elle devrait aider aussi à mieux saisir la manière dont les acteurs culturels se mobilisent vis-à-vis des instances communautaires. La première recherche développée après la mise en place de la loi Chevènement<sup>6</sup>, laissait entrevoir une certaine passivité des professionnels de la culture par rapport au débat intercommunal.

### **Bibliothèques et territoires : la bibliothèque comme vecteur symbolique de l'aménagement et du renouvellement urbain**

Dans leur plan stratégique de développement, les villes européennes et françaises font jouer un rôle essentiel à leurs nouveaux équipements culturels majeurs. Les musées ont été promus dans ce sens. Les bibliothèques ne sont pas en reste de cette recherche de symbolisation identitaire du territoire et d'un urbanisme dynamique. Ainsi, les bibliothèques de Troyes, de Rennes, de Toulouse, de Turin, ont vocation à participer au processus de transformation urbanistique de leurs territoires. Dans leur cahier des charges, il est stipulé qu'elles doivent représenter par leur architecture et leur fonction, ' de la ville d'incarner dans le monde contemporain. Elles sont conçues comme des phares, des points de repère de toute l'agglomération, des lieux de désir même, désir de sociabilité, de convivialité.

Le choix fréquent de la transparence dans l'architecture des bibliothèques de nouvelle génération constitue aussi un message d'ouverture sur la ville, sur le monde, une invitation à partager le savoir, notamment à travers les écrans multimédias qu'elles mettent en scène à portée du passant.

---

<sup>6</sup> *La politique culturelle des agglomérations*, sous la direction d'Alain Faure et d'Emmanuel Négrier, étude pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles, DATAR – La Documentation française, 2001.

Souvent conçues dans un ensemble d'équipements fonctionnels, elles sont aussi désignées implicitement comme chef de file d'une relation synergique avec un théâtre, des salles de spectacles, un musée mais aussi des commerces, des restaurants et autres lieux de service. Elles légitiment plus que d'autres institutions la dépense publique et font partager leur légitimité aux équipements associés.

### **La bibliothèque de demain ?**

Comment passer de la bibliothèque-conservatoire à la bibliothèque-réseau, inter-quartiers, intergénérationnelle, intercommunale, à vocation réellement régionale ? Comment toute bibliothèque peut-elle participer du développement culturel territorial ? Comment le rôle de l'Etat doit-il évoluer dans l'accompagnement d'une lecture publique qui doit réussir son intégration dans le processus irréversible de territorialisation des politiques culturelles ? Comment passer d'un projet normé, formaté, prescrit à un projet autonome ? Telles sont quelques-unes des questions majeures auxquelles le monde des bibliothèques doit faire face tout comme l'ensemble du secteur culturel.

Déjà, la valorisation des multiples expériences où les bibliothèques habitent leurs territoires de façon dynamique et créative permettrait de rendre plus visible l'évolution des savoirs faire, des pratiques, des stratégies afin de construire la boîte à outils de la territorialité à l'usage des bibliothécaires. La mise en réseau des fonds au niveau communal, intercommunal, régional et national, le développement de pass-bibliothèques, la collaboration des bibliothèques à la politique de la ville ou à des plans locaux d'éducation artistique, la conquête de publics éloignés ou empêchés à travers des projets hors les murs ou prenant plus résolument appui sur la réalité culturelle des populations locales, dans la perspective de leur proposer des cheminements adaptés, et bien d'autres démarches dessinent la bibliothèque de demain : interactive, partenariale, intersectorielle, « réseautée », ouverte sur le monde et travaillant au quotidien avec l'autre. Mais, pour mettre en réseau efficacement des expériences novatrices, il faudrait aussi faire une place plus conséquente à leur valorisation et à leur évaluation.

Jean-Pierre Saez